

Rapport d'activité

du 3 septembre 2016

au 26 août 2017

Lors de notre AG annuelle, nous allons aborder :

- 1) le Plan Local d'Urbanisme**
- 2) la ZAC du Moulinet**
- 3) le déboisement illégal du Moulinet**
- 4) le sentier du littoral**
- 5) le Plan vélo**
- 6) le Plan de Prévention des Risques Falaises Picardes**
- 7) les débordements d'égout au bas de la Rue de Paris**
- 8) l'habitat à Ault**

1) LE PLAN LOCAL D'URBANISME

En juillet 2016 (consultation du public organisée par la commune) nous avons déposé un avis sur le cahier de la consultation

Le 8 septembre 2016, le conseil municipal

- fait le bilan de la concertation qui s'est déroulée depuis le 13 avril 2007 et jusqu'à ce jour et approuve ce bilan (15 pour et 4 contre)
- il accepte à l'unanimité d'accéder à notre demande (relayée par les 4 élus de l'opposition) d'intégrer les constructions jugées remarquables situées dans la zone rouge du PPR (ce qui n'avait pas été fait lors de l'élaboration du PLU).

C'est la seule chose prise en compte dans ce que nous avons demandé.

- arrête le projet de PLU ce qui permet la poursuite de la procédure (enquête publique...)

Le 4 octobre 2016 nous adressons un courrier à Mme le Maire avec copie aux Conseillers municipaux en présentant nos points de désaccord et en demandant transmission de documents cités dans le PLU (en particulier le compte-rendu d'une commission extra-municipale qui s'est réunie le 4 juillet 2016)

Cette lettre reste sans réponse et le 13 décembre 2016 nous saisissons la CADA qui nous donne un avis favorable. Nous obtiendrons le compte-rendu de la Commission extra-municipale le 16 février 2017

En Janvier 2017

- nous étudions le dossier du PLU avant le déroulement de l'enquête publique
- nous organisons une réunion publique d'information le samedi 21 janvier après avoir diffusé un tract d'invitation avec informations sur les modalités de participation à l'enquête publique

Nous rencontrons plusieurs fois le Commissaire Enquêteur pendant l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 janvier au 10 février 2017. Nous lui remettons une contribution de l'Association qui fera l'objet d'une annexe propre dans son rapport d'enquête. Il y ajoutera les réponses de la commune aux questions que nous avons posées.

pièce jointe n°5 fluoter le titre et les 6 chapitres

A noter aussi que de nombreux adhérents ont participé à l'enquête publique.

Le Commissaire Enquêteur remet son rapport le 20 mars 2017 et, contre toute attente rend un avis favorable.

Le 7 avril 2017, le conseil municipal vote le PLU, mais les délibérations sont retoquées par le Préfet au motif que le vote a eu lieu après la date limite fixée depuis longtemps au 27 mars 2017 **pièce jointe n°6 article INFORMATEUR**

La loi ALUR oblige la COM de COM des Villes Soeurs à prendre la compétence pour voter le PLU de la Commune d'Ault.

Le 21 juin 2017 nous rencontrons le Président de la Com de COM pour lui présenter les points du PLU que nous contestons, il paraît conscient des défauts du PLU, mais néanmoins le PLU est approuvé en l'état le lendemain 22 juin par le Conseil communautaire.

Avec l'aide d'une avocate nous avons déposé le 22 août un recours gracieux auprès de la Com de Com des Villes Soeurs.

Cinq adhérents se sont joints à l'Association dans ce recours.

Ils ont sollicité une aide juridique auprès de leur assurance habitation afin de pouvoir aider l'Association en partageant les frais de justice éventuels.

2) LA ZAC DU MOULINET

Le samedi 8 avril 2017 nous avons tenu une matinée de travail sur le projet d'aménagement de la ZAC du Moulinet.

Nos réflexions sur la vocation touristique du site :

- accord pour un hôtel et un restaurant dans les locaux déjà existants et réaménagés

- nous souhaitons en savoir davantage :

* sur les résidences de tourisme,

* sur un programme détaillé de constructions de logements,

* sur l'aménagement du parc

mais le Syndicat Mixte nous répondra le 26 avril (réunion Syndicat Mixte / Ault Environnement) qu'il n'y pas de projet d'aménagement arrêté et qu'on verra après la consultation des promoteurs pour les équipements touristiques !!!

- nous pensons qu'il faut ajouter :

* un équipement pour les classes de mer,

* une salle hors-sac pour les promeneurs

* une aire de pique nique

Actuellement un appel d'offre très large est lancé avec la date butoir du 4 septembre 2017 pour rechercher des investisseurs et des exploitants « *pour bâtir un futur quartier durable et paysager de 7 hectares, qui mixte hébergements touristiques, activités culturelles, programmes de logements diversifiés, le tout dans un parc boisé historique* »_

3) LE DEBOISEMENT ILLEGAL DU MOULINET

c.f. Document précédent sur le site

ce document a été envoyé aux Préfet et Sous-Préfet, aux membres du Comité syndical du syndicat Mixte, aux élus, à la presse . . .

⇒ proposition d'une délibération dans la suite de la réunion

4) LE SENTIER LITTORAL

Une enquête publique sur la création d'un cheminement piéton de Ault à Mers appelé « sentier du littoral » s'est déroulée du 12 au 30 septembre 2016

Le 29 septembre le Conseil d'Administration a rédigé une contribution qui a été portée au registre de l'enquête publique.

Les questions que nous y avons portées ont fait l'objet d'une réponse très « langue de bois » de la part de la DDTM qui rappelle les responsabilités de la Commune et du Syndicat Mixte pour la gestion pratique du sentier.

5) LE PLAN VELO

Il s'agit pour le syndicat mixte de poursuivre la mise en place d'itinéraires cyclables au sud de la Baie de Somme, en particulier entre Ault et Mers les Bains.

Toutes nos demandes de communication de ce dossier sont restées vaines y compris pendant et après la réunion SMBS/AE du 26 avril.

« Nous avons fait pour le mieux » nous a dit le technicien responsable.

A noter aussi que dans le PLU d'Ault, la commune a refusé de mettre en place des « emplacements réservés » pour faciliter les acquisitions de terrain entre le Bois de Cise et le bourg.

On ne sait pas non plus s'il y aura des raccordements vers le centre d'Ault et la plage d'Onival.

6) LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES « FALAISES PICARDES »

En janvier 2016, l'Association et 5 adhérents ont déposé au Tribunal Administratif d'Amiens un recours contre le Préfet de la Somme après la promulgation du PPR en octobre 2015.

Le préfet avait 2 mois pour répondre à notre requête auprès du Tribunal.

Un an plus tard, le 24 janvier 2017, le Préfet a eu un rappel de conclusions de la part du Tribunal et devait un répondre avant un mois.

Deux mois plus tard, le préfet a été mis en demeure de répondre par le Tribunal et ne l'a pas fait.

Sur conseil de notre avocate nous avons demandé que le Tribunal décide de mettre en audience le jugement. Le Tribunal a prévu l'audience en octobre 2017.

Averti de cela, le Préfet a fourni à tous (à l'Association et les 5 adhérents) un mémoire en réponse « très désagréable ». En gros vous n'avez pas le droit de nous attaquer en justice, vous ne savez pas le faire comme il faut . . .

Nous sommes en train de préparer avec notre avocate une réponse à ce mémoire et espérons que le Tribunal va maintenir l'audience telle qu'il l'a prévue !

A ce sujet nous vous proposerons le vote d'une délibération dans la suite de la réunion

7) LES DEBORDEMENTS D'EGOUT AU BAS DE LA RUE DE PARIS

Le 12 juillet, un samedi bien ensoleillé, aux environ de 12h, des adhérents m'ont prévenu du débordement d'un égout d'eaux usées en bas de la Rue de Paris.

Plusieurs fois depuis 2013 nous avons pris des photos de débordement du même égout.

d'où cette réaction rapide auprès du Préfet, du Sous-préfet d'Abbeville, du Président du SIVOM d'Ault et de Véolia chargés par la commune de l'assainissement, de la presse qui a fait paraître un article des le lendemain

8) L'HABITAT A AULT

La seconde partie de l'Assemblée Générale du 3 septembre a été consacré à un échange de points de vue et d'idées sur le problème de l'habitat à Ault.

Nous avons annoncé que nous y reviendrons après avoir consulté des organismes qui proposent des aides et des solutions aux problématiques apparues lors de ce débat. Nous n'avons pas pu annoncer davantage dans cette démarche

Nous sommes pourtant persuadés que cette question est fondamentale pour l'avenir de la commune.

Aussi nous y reviendrons plus tard dans la réunion.